

**COMITÉ NATIONAL DES LIBERTÉS SYNDICALES****Les syndicats autonomes se dotent d'une charte**

*Le recul des libertés syndicales, le harcèlement judiciaire des syndicalistes, le recours à la justice pour arrêter les grèves et la feuille de route dont s'est doté le gouvernement pour «normaliser» l'activité syndicale mobilisent le Comité national des libertés syndicales (CNLS). Ce dernier vient de se doter d'une charte et d'un plan d'action pour freiner les desseins du gouvernement Ouyahia.*

Saïda Azzouz-Alger (Le Soir) - «Il est clair, et le Conseil de gouvernement du 20 novembre dernier en est la meilleure illustration, que le gouvernement cherche à museler toute contestation syndicale.

«A défaut de normaliser le mouvement syndical par le dialogue, il le fait par la force», estime Tahar Besbas, coordinateur national du CNLS que nous avons sollicité hier pour faire le point sur la réunion que son comité a tenue mardi dernier au siège du SNAPAP

à Bab-Ezzouar. Ce conclave qui vient dans le prolongement de celui tenu le 29 décembre 2004 s'est soldé par la ratification d'une charte du CNLS. Ce comité constitué par neuf syndicats autonomes vient donc de se doter d'un code de conduite qui, en seize points, affirme le principe des libertés syndicales, qui est l'un des moyens susceptibles d'améliorer les conditions socioprofessionnelles des travailleurs. Charte ratifiée par l'ensemble des syndicats autonomes précé-

cupés par les atteintes répétées contre les libertés, et qui, selon Tahar Besbas, sera rendue publique dans les tout prochains jours.

Parce que le droit syndical est un droit constitutionnel, le CNLS, pour préserver cet acquis, a pris cinq résolutions lors de la réunion qu'il a tenue à Alger, il y a trois jours. D'abord la tenue à la mi-février d'une conférence nationale des cadres des syndicats autonomes et qui aura pour thème «Les libertés syndicales et le droit de grève».

La fin du mois en cours, ou au plus tard la première semaine du mois prochain, il sera remis au président de la République le premier rapport du CNLS. Rapport annuel qui sera rendu public et envoyé à toutes les institutions du pays,

entre autres les parlements et le ministère du Travail. «C'est un document qui fera office d'observatoire syndical», souligne Tahar Besbas qui nous indique que des délégations seront constituées pour faire un travail de sensibilisation auprès de toutes les autorités. Le CNLS a décidé de ne pas se «cantonner», il aura des prolongements dans toutes les wilayas.

C'est sommairement ce qui a été décidé lors de la réunion que le comité a tenue mardi 11 janvier 2005 au siège du SNAPAP. Réunion qui en appellera plusieurs autres puisque le comité est décidé à se mobiliser pour que le droit à l'exercice syndical soit définitivement consacré.

Saïda Azzouz

**GREVE DU SYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS SPECIALISTES DE LA SANTE PUBLIQUE****La cour d'appel d'Alger se déclare incompétente**

La cour d'appel d'Alger s'est déclarée incompétente dans l'affaire qui oppose le ministère de la Santé publique et de la Réforme hospitalière au Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP). Ce dernier avait fait appel à la décision en référé prononcée par le tribunal de Hussein-Dey le 24 octobre dernier.

Jugement qui ordonnait l'arrêt de la grève déclenchée par le SNPSSP le 18 du même mois, suite à une plainte déposée dans la soirée du 23 octobre par le département du professeur Redjimi. Le verdict que vient de rendre la cour d'Alger conforte le SNPSSP dans sa

démarche et dans la justesse de sa cause. «Il n'y avait aucune raison grave pour faire arrêter la grève en ayant recours à la justice. Nous avons toujours dit que nous n'avions aucun commentaire à faire sur une décision de justice, mais nous avons en revanche déclaré être contre l'instrumentalisation de celle-ci» nous a déclaré hier à l'issue du procès en appel le docteur Youfsi.

Pour rappel, le conseil national du syndicat avait ponctué sa réunion ordinaire, le dernier vendredi de l'année 2004, par un appel au gouvernement et au ministre de la Santé pour qu'une solution définitive soit trouvée en vue de

mettre un terme à la crise que vivent les praticiens spécialistes. Ces derniers regroupés en une organisation professionnelle avaient, en mars 2004, signé avec le ministère de tutelle un protocole relatif aux revendications de ces médecins spécialistes. Puis plus rien.

D'où le recours à la grève du 18 octobre dernier. Le verdict rendu par la cour d'Alger en «faveur» du SNPSSP remet sur la scène publique et médiatique le syndicat et le ministère de la Santé publique et de la Réforme hospitalière «muet» sur la question depuis la décision du tribunal de Hussein-Dey.

S. A.

**EL HACHEMI DJAABOUB, MINISTRE DE L'INDUSTRIE****“900 entreprises sont proposées à la privatisation”**

Le ministre de l'Industrie, El Hachemi Djaâbou, a indiqué hier lors de son intervention à l'occasion d'une conférence-débat sous le thème «La privatisation en Algérie, option stratégique ou nécessité économique» organisée à l'Ecole supérieure de Commerce, que «sur les 1 200 usines et entreprises appartenant à l'Etat, 900 sont proposées à la privatisation» en insistant à ce propos que «la SNTF, Sonatrach, la Sonelgaz et la SNVI ne sont pas concernées».

Cette option est d'autant plus intéressante car, d'après El Hachemi Djaâbou, elle permettra de maintenir les postes d'emploi et de mettre à niveau l'outil de production.

Il citera en guise d'exemple «réussis» le cas de l'ENAD et celui du complexe sidérurgique d'El Hadjar. Selon les explications du ministre de l'Industrie, la privatisation constitue un investissement direct étranger si l'usine ou l'entreprise est cédée à un étranger.

«Même si les privatisations ont suscité une opposition de la part des partis politiques et du partenaire social, actuellement la classe politique dans sa totalité et l'UGTA se montrent favorables à ce projet», poursuit-il.

La privatisation est-elle un choix ou une nécessité ? En réponse à cette question, M. Djaâbou a précisé que «l'Etat est amené à vendre les entreprises et les usines qu'il détient au privé national ou étranger pour se consacrer à la régulation et au contrôle».

Estimant qu'en Algérie les privatisations ont été très lentes en raison de l'opposition interne et de la conjoncture sécuritaire, M. Djaâbou a souligné la nécessité d'enclencher rapidement le processus dans la mesure où, dira-t-il, qu'une usine perd sa valeur au fur et à mesure que les investisseurs étrangers affluent.

Pour étayer ses propos, El Hachemi Djaâbou a soutenu que durant les dix dernières années, 300 000 emplois ont été perdus du fait que des entreprises ont fermé faute d'acquéreur. «Il faut vendre tant qu'il y a un acheteur», a-t-il conclu.

Lotfi Mèrad

**CREATION PROCHAINE D'UN ORGANE D'ENQUETE SUR LES ACCIDENTS D'AVION****Des experts français pour appuyer la démarche algérienne**

Des experts du Bureau d'enquête et d'analyse pour la sécurité de l'aviation civile (BEA) seront, sans aucun doute les principaux accompagnateurs des Algériens dans la perspective de la création prochaine en Algérie d'un organe spécialisé dans les enquêtes des accidents d'aviation.

C'est ce qui ressort du séminaire de deux journées organisées sous l'égide du ministère des Transports et portant sur les enquêtes sur les accidents d'aviation. Selon des responsables du ministère des Transports «cet organe qui sera mis en place répond», ajoute-t-on, «non seulement à un besoin pressant et nécessaire mais servira également de catalyseur de toutes les actions tendant à renforcer davantage la sécurité de notre système de transport.» Il est à noter que le

choix porté sur cet organisme français s'explique par le fait que le BEA a apporté son assistance à la commission d'enquête mise sur pied au lendemain de la catastrophe. Considéré comme un organisme officiel français chargé des enquêtes techniques sur les accidents et incidents d'aviation civile, le BEA est rattaché aux ministères de l'Équipement, des Transports, du Logement, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer.

Selon ses deux représentants, le BEA conduit ses enquêtes et rédige ses rapports en toute indépendance. C'est probablement pour doter le futur organe algérien des mêmes prérogatives que celles dont bénéficie l'organisme français, que les responsables algériens du ministère des Transports ont fait appel à l'expé-

rience française dans le domaine.

On n'écarte pas également l'idée que la flotte d'Air Algérie prochaine sera de marque française, des Airbus et ATR en l'occurrence.

Ceci étant, il est à noter que pour remplir ses missions, le BEA dispose aujourd'hui de 110 personnes dont 30 enquêteurs et 12 assistants d'enquêteurs. Il s'appuie sur un vaste réseau de personnels de l'aviation civile agréés, les enquêteurs de première information (EPI).

Le BEA peut faire appel, sous son autorité, aux compétences existant à la Direction générale de l'aviation civile, au ministère de la Défense, à Météo France, chez les industriels, les transporteurs ou parmi les professionnels. Dans leurs recommandations, les représentants du BEA ont notamment mis le doigt sur les différentes

étapes qui ont marqué le processus d'enquête à commencer notamment par les conditions dans lesquelles survient l'accident, les produits qui peuvent permettre de tirer des enseignements afin d'éviter que des événements de même nature ne se reproduisent avec, peut-être, des conséquences plus dramatiques.

On indique aussi que pour cette mission, «l'amélioration de la sécu-

rité, est complètement remplie et il faut que les résultats des enquêtes soient pleinement exploités et largement diffusés».

Enfin, il est à préciser que dans le cadre de la loi n° 99-243 du 29 mars 1999, le BEA a pour mission de déterminer et d'analyser les circonstances et les causes des accidents et incidents d'aviation afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

A. Bettache

**ORDRE DES AVOCATS D'ALGER****Communiqué de la commission des élections**

La commission des élections informe que le premier tour portant renouvellement du conseil de l'Ordre des avocats de la région d'Alger est fixé au jeudi 27 janvier 2005.

Alger le 12 janvier 2005  
Le président de la commission  
Le bâtonnier Laouar Ali Ammar